

PROTOCOLE DE SECURITE

Opérations de chargement et/ou de déchargement dans un établissement EVERGLASS effectuées par une société de transport

Art.R.4515-1 à Art.R.4515-11 du Code du travail : Définir les règles de coordination de la prévention et de la sécurité pour les opérations de chargement ou de déchargement réalisées par des entreprises extérieures transportant des marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice, dite « entreprise d'accueil »

Lieu(x) d'intervention :	CHÂTEAUBERNARD		
Adresse :	Rue Louis Blériot 16100 Châteaubernard	Tél.	05 45 35 24 20
Représenté par Mr :	Michaël VARENNES	En qualité de :	Responsable d'exploitation

Nature de l'opération :			
Autres :	Chargement déchets (RTO)		

Durée de validité : Durée de validité : Valable pour une durée indéterminée et sera réactualisé en cas de modification significative de l'un de ses éléments

Plage horaire de travail : à

Type d'intervention : Chargement RTO

Fréquence de l'opération :

Durée de l'opération sur le site :

Coactivité avec d'autres entreprises extérieures : Sous-traitants et/ou transporteurs	OUI	NON	Possible
Proximité Immédiate	OUI	NON	
Autres :			

Entreprises de transport affrétées

	Dénomination sociale	Adresse, tél :	Nom du représentant
1	VEOLIA	ZA du Mas de la Cour, Rue Louis Blériot 16100 Châteaubernard	François BERLAND (Directeur)
2	GARANDEAU	2 Route des étangs, Cherves-Richemont 16370 Val de Cognac	Tangui CHAUVIERE LE DRIAN (Directeur)
3			

Matériels et engins spécifiques utilisés pour le chargement ou déchargement OUI NON

Equipements :		
	Autre	

Transports :

Nature : Autres : RTO (Rejets de tri optique)

Conditionnement de la marchandise : Autres (ou plusieurs possibilités)

Le type de véhicule :

et/ou
et/ou

Autres installations en marche à proximité : OUI NON

Risque de démarrage autre installation à proximité : OUI NON

Observations, risques particuliers du site :

Interdiction d'entrer dans l'usine. Obligation de rester dans la cabine lors du déchargement. Obligation de porter la ceinture de sécurité pendant le levage des bennes lors du déchargement. Les personnes non appartenant à l'entreprise extérieure sont interdites sur site.
Benne à fond mouvant interdite pour les activités de verre ménager.

Interdiction de conduire ou de manipuler tout engin, matériel, machines de l'entreprise d'accueil.

Mesures spécifiques prises lorsque l'opération est exécutée de nuit ou dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité de l'entreprise d'accueil est interrompue.	Respect du sens de circulation. Faire le ticket de pesée en entrée et sortie. Faire signer les documents au laboratoire. Attendre au STOP l'autorisation pour entrer dans le site.
---	--

EVERGLASS et l'entreprise de transport s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel en bon état de fonctionnement.

Les transporteurs s'engagent à respecter les règles de sécurité ci-après

Plan de circulation du site joint en dernière page : OUI NON

Consignes de Sécurité

Pour tous : Obligation du port des équipements de protections individuelles (chaussures de sécurité montantes, pantalon et veste de travail, casque, gilet haute visibilité, gants).



Seul le PERSONNEL de l'entreprise extérieure est autorisé dans sa cabine.

Sur le site, ne pas porter de vêtements amples, écharpes, téléphone à dragonne.

Risques résultant de l'environnement existant	Mesures de prévention des différents responsables
---	---

Circulation des véhicules : véhicules légers, engins, poids lourds...	
---	--

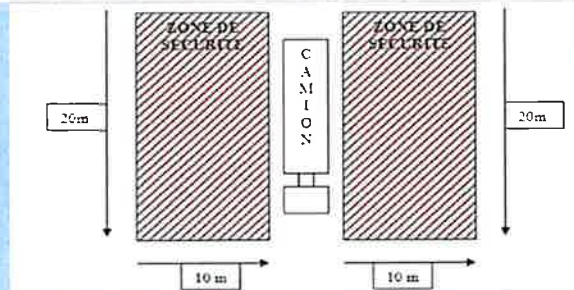
Collision avec véhicule	Application des règles générales du Code de la route.
-------------------------	---

Collision avec personne Collision avec objet (structure ou autre ..) Mise en verse (écrasement) Risque de noyade : proximité bassins Collision entre véhicule entrant et sortant sur voie publique Collision sur les voies de circulation internes de l'établissement	Interdiction de faire sa coupure ou dormir sur site Respecter les priorités en sortie d'établissement. Rester hors des zones d'évolution des engins ou de projections de produits. Interdiction de circuler en marche arrière, sauf pour les opérations de chargement ou de déchargement. Respecter les panneaux de signalisation en place. Respecter le plan de circulation. Aire de stockage à respecter. Aire de parking, de bâchage et débâchage à respecter. Priorité aux engins Everglass. Se signaler auprès du chargeur avant d'avancer. Interdiction de circuler à proximité des bassins. Utilisation téléphone portable interdit au volant Respecter la vitesse limitée à 20 Km/h.
Circulation du personnel	
Chute de plain-pied Chutes de personnes Chocs Heurts Chutes de matériaux (objet, bloc..) Noyade Sortie sur la voie publique	Interdiction aux piétons d'approcher les engins en cours de chargement. Se signaler auprès du chargeur avant d'avancer. Interdiction d'entrer dans les installations. Interdiction de passer sous les convoyeurs. Interdiction de circuler à proximité des bassins. Respect de la signalisation et des zones piétonnes Ne pas courir. Prudence pendant les déplacements Utilisation téléphone portable interdit en marchant
Chute de hauteur	
Dénivellation / Escalier / Echelle	Montée-descente du camion et de la remorque avec la règle des 3 points d'appui.
Pose et dépose des bâches	
Pose & Dépose des bâches	Réaliser l'opération sur l'aire de (dé)bâchage indiquée. Opération de bâchage obligatoire pour le transport de produits EVERGLASS. Utiliser les échelles localisées sur le véhicule.
Chargement / Déchargement Verre ménager / produits finis / Déchets	
Risque d'écrasement par un autre véhicule ou par un engin Risque de renversement lors du vidage Risque électrique (ligne électrique, téléphone) Risque d'accrochage lors du vidage Risque lors de l'ouverture et fermeture des portes de la benne Risque d'écrasement par un autre véhicule ou par un engin Risque de surcharge Rupture de vérin	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Arriver sur site 2 - Mettre ses EPI obligatoires sur site : Gants / Casque / Lunettes de sécurité / Chaussures de sécurité / Pantalon long / Gilet Haute visibilité 3 - Débâcher avant la pesée initiale aux endroits indiqués 4 - Effectuer la première pesée sur le pont bascule 5 - Se rendre sur le lieu de déchargement ou chargement 6 - Positionner le véhicule sur un sol horizontal, dur et stable pour décharger ou charger 7 - Descendre du véhicule si nécessaire pour ouvrir les portes de la remorque 8 - Remonter dans la cabine et procéder au déchargement / chargement <p>Avant de vider, s'assurer que personne n'est présent dans la zone</p> <p>Seul, le chauffeur est autorisé à descendre du véhicule, et uniquement en cas de nécessité.</p> <p>Pendant la totalité de la vidange de la benne, le chauffeur doit rester au volant de son camion ceinture attachée</p> <p>Permis valide</p> <p>Attention aux autres véhicules et engins à proximité.</p> <p>Interdiction de fouiller dans le verre brut ou les déchets.</p> <p>Ne jamais rester à proximité de la benne : le chauffeur reste dans sa cabine</p> <p>Ne pas circuler la benne ouverte ni levée.</p> <p>Vérifier le verrouillage des portes de la benne.</p> <p>Port obligatoire des vêtements haute visibilité et consigne de se faire voir.</p> <p>Avant le chargement le chauffeur du camion doit informer le conducteur de la chargeuse de son poids à vide.</p> <p>Respect du poids total autorisé (PTAC) et du cahier des charges Verallia.</p> <p>En cas de surcharge au-dessus de la limite autorisée, les chauffeurs doivent se faire connaître auprès de l'encadrement et du chargeur, pour procéder au déchargement de la partie en surplus à l'emplacement désigné et repasser sur le pont bascule pour effectuer la pesée.</p> <p>Respecter une distance de sécurité entre 2 véhicules.</p> <p>Respecter les emplacements de chargement.</p> <p>S'il est indispensable de parler au conducteur de l'engin, ne l'aborder qu'à l'arrêt et latéralement, après qu'il ait posé son équipement au sol (godet).</p> <p>Pour monter/descendre des remorques (nettoyage, ...), les chauffeurs doivent utiliser les moyens mis à disposition par leur entreprise (échelle, ...).</p> <p>Stationnement interdit en dehors des espaces prévus ou indiqués par le chef d'établissement.</p> <p>Le chef d'établissement est maître d'œuvre de la sécurité et de son exploitation.</p>



Si le chauffeur suspecte que la charge dans sa benne est mal répartie il alerte le personnel d'Everglass avant de procéder au déchargement.

Respecter les distances de sécurité lors des opérations de déchargement.
Le chauffeur doit rester à son poste de conduite ceinture attachée pendant toute l'opération de déchargement.



Autre chargement / déchargement	
Ecrasement	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Se présenter à l'accueil 2 - Mettre ses EPI obligatoires sur site : Gants / Casque / Lunettes de sécurité / Chaussures de sécurité / Pantalon long / Gilet Haute visibilité 3 - Se rendre à l'emplacement indiqué pour charger / décharger. Respect du plan de circulation / Priorité aux engins / Ceinture obligatoire Stationner le véhicule dans une zone qui ne gêne pas le passage 4 - Arrêter le moteur 5 - Charger / Décharger avec ses équipements la marchandise ou se faire aider par un personnel Everglass autorisé par le Responsable 6 - Ressortir du site en respectant le plan de circulation
Utilisation d'un engin de manutention	Autorisation de conduite valide. CACES obligatoire. Aptitude médicale valide.
Dépotage matières combustibles	
Risques liés au dépotage matière combustible (incendie / explosion)	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Ne pas fumer / utiliser de téléphone pendant toute la durée de l'opération 2 - EPI obligatoires : Gants / Casque / Lunettes de sécurité / Chaussures de sécurité / combinaison 3 - Arrêter le moteur 4 - Mettre le véhicule de matière combustible à la terre 5 - Connecter les flexibles 6 - Décharger la matière combustible et rester à proximité du camion pendant toute la durée du déchargement 7 - Déconnecter les flexibles 8 - Enlever la terre
Incendie	
Incendie du véhicule Incendie sur le site	Prévenir les secours par le Chef d'Établissement ou le personnel Everglass Dégager si possible le véhicule, utilisez l'extincteur de bord, les moyens de lutte contre l'incendie du site sans prendre de risques pour vous-même. Dégager sans précipitation votre véhicule en laissant libre les voies d'accès. Extincteurs dans véhicule. Consigne incendie. Mise à disposition extincteurs à proximité. Interdiction de fumer.
Procédure d'alerte	Prévenir le Chef d'Établissement, les agents de maîtrise ou la secrétaire qui organisera l'évacuation et les secours.
Visite Périodique	Visites périodiques obligatoires de votre personnel par votre Médecine du travail.
Nouveaux embauchés	Si de nouveaux salariés sont affectés à l'exécution des opérations, le chef d'entreprise de transport informe ses salariés des consignes de sécurité mises en place.

Environnement	<p>en cas de déversement d'une tonne hydraulique ou de roue, informer le chef d'établissement.</p> <p>Si besoin, utiliser les kits absorbants mis à disposition sur les sites (granulats, sable ou boudins absorbants) et en informer une personne de l'usine. Ces matériaux seront facturés au transporteur responsable.</p> <p>En cas de transport de matières dangereuses, le chauffeur s'engage à disposer à bord de sa cabine de l'ensemble des équipements relatifs au TMD (moyens d'extinction, équipements de sécurité, équipements anti-pollution, flexibles de moins de 6 ans et contrôle annuel, formation ADR 8.2,...).</p> <p>En cas d'évènement environnemental ou d'évènement ayant un impact sur une personne, Everglass ainsi que le conseiller à la sécurité seront informés.</p> <p>Prévenir rapidement un responsable EVERGLASS en cas de pollution et se positionner rapidement sur une aire étanche.</p> <p>Respecter la limitation de vitesse pour provoquer moins d'envoie de poussière.</p> <p>Respect des horaires d'ouvertures pour réduire le bruit nocturne</p> <p>Les emballages des matériels ou fournitures utilisés pour la réalisation des travaux et les résidus de produits et/ou matériels utilisés ne devront pas être rejetés à l'intérieur des sites EVERGLASS.</p>
Consignes de sécurité du site	Appliquer scrupuleusement les consignes affichées sur le site.
Risques liés à la manipulation de produits explosifs	
Risque d'explosion	Respecter les conditionnements Manipuler les produits avec précaution

- Il est interdit de :**
- Fumer.
 - De téléphoner en conduisant / en marchant
 - D'entrer seul dans les entrepôts ou zones de fabrication.
 - Utiliser du matériel de manutention d'EVERGLASS sans autorisation.
 - Circuler dans les zones de chargement/ déchargement

Organisation des premiers secours

Conduite à tenir en cas d'accident

1. Protéger : écartez les dangers potentiels (couper le courant, arrêter les équipements)
2. Alerter secourir : Appeler un SST, le 15 ou 112 suivant l'accident
3. Secourir : Effectuer les gestes de premiers secours

Modalités d'information des salariés

- 1) Chaque responsable de l'entreprise de transport est responsable de l'application des mesures de prévention formalisées dans ce document, ainsi que toutes mesures nécessaires à la prévention du personnel. Il devra faire connaître à l'ensemble de ses salariés intervenant sur les exploitations Everglass, des dangers spécifiques auxquels ils sont exposés, et les mesures pour les prévenir.
- 2). **En cas de manquement aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité, ou de non-observations des présentes consignes, le Chef d'établissement peut interdire le site aux chauffeurs contrevenants.**

Déclaration :

Le responsable de l'entreprise de transport déclare :

Avoir reçu les consignes de sécurité, plan de circulation EVERGLASS

Avoir reconnu avec EVERGLASS

- Les voies d'accès et les limites de la zone de travail
- Les zones accessibles, les zones de bâchage
- Les zones interdites

Avoir eu l'attention attirée sur les risques particuliers énumérés précédemment

Avoir signalé les risques particuliers engendrés par l'exécution de la mission

Plan du site



VITESSE MAX 20 KM/H

DECHARGEMENT VERRE MENAGER

POINT DE RASSEMBLEMENT

COACTIVITE ENGIN / PIETONS / CAMIONS

CHARGEMENT CALCIN BLANC

ARMOIRE A PHARMACIE

KIT ABSORBANT

CHARGEMENT CALCIN MIXTE / K2

DEFIBRILLATEUR

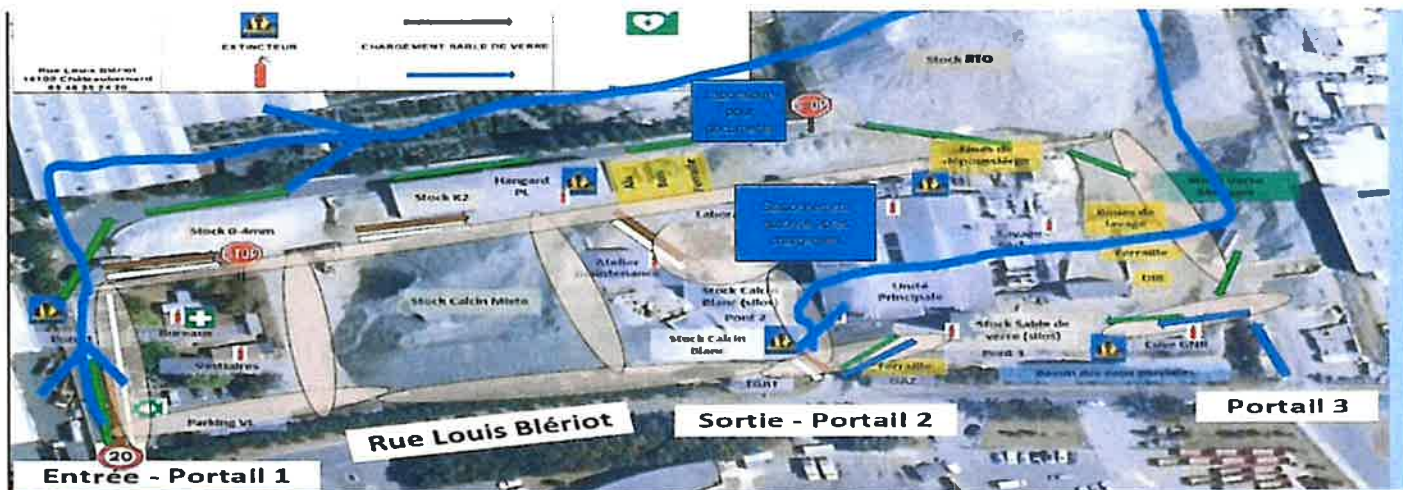
EXTINCTEUR

CHARGEMENT SABLE DE VERRE

Rue Louis BMriot
18100 Châteaubernard
03 43 35 74 20




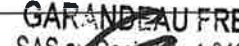

Stock NTO



Signatures

Le présent protocole de sécurité est applicable à compter de la date de signature. Il est valable pour une durée indéterminée et sera réactualisé en cas de modification significative de l'un de ses éléments.

Les parties constatent leur accord sur tout ce qui précède

	Entreprise	Nom + Fonction	Signature	Date
Responsable Everglass VARENNES Michaël en qualité de Responsable d'exploitation	VEOLIA	Stéphane CREPINEAU Responsable d'Exploitation	 Poitou Charentes Rue L. Blériot - 16100 CHATEAUBERNARD Tél 05 45 35 00 37 - Fax 05 45 32 26 38 Siret 434 043 846 00039 - APE 3811Z	4/11/2024
	GARANDEAU	Tangui CHAUVIERE LE DRIAN Directeur	 GARANDEAU FRERES SAS au Capital de 1 313 940 € Siège Social: 2 Route des Franges - Cherves-Richemont 16370 VAL DE COGNAC	4/11/2024
			 Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A Tél : 05 45 83 24 11	

WORLD
WIDE
WATER
WORKS
WATER
WORKS
WATER
WORKS